

Deposé au Greffe

le 03 JUL. 2012

APDG INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 610 000 euros
Siège social : Parc d'activité du Moulin Neuf
1 rue Mickaël Faraday, 44800 ST HERBLAIN
537 844 243 RCS NANTES

sous le N° 7454
RCS N° 11 B 2717

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 JUIN 2012

L'an deux mil douze,
Le vingt sept juin,
A 14 heures,

Les associés de la société APDG INVESTISSEMENTS se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arnaud GUILLET, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 610 000 actions sur les 610 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins le tiers des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Modification de la date de clôture du premier exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

46

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de fixer la date de clôture du premier exercice social au 30 juin 2013 au lieu du 30 juin 2012.

Le premier exercice ayant commencé à courir le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés, soit le 15 novembre 2011, clôturera donc le 30 juin 2013 et aura ainsi une durée d'environ 19,5 mois.

En conséquence, l'Assemblée modifie le dernier alinéa de l'article 19 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 19 - EXERCICE SOCIAL

L'année sociale commence le **1^{er} juillet** et s'achève le **30 juin** de l'année suivante.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 30 juin 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

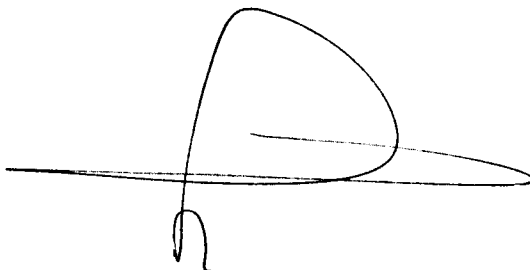
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small flourish at the bottom.